

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 15 mars 2010 à 20 heures 30**

L'an deux mille dix, le lundi quinze mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'AIGNAN, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etai^{ent} présents : Mme DUCLOS, PASIAN, THORIGNAC, REICHERT, RENAUDIN, TAJAN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, LABADIE Jean suppléant de Mr BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE, PESQUIDOUX, MAHUE.

Etait absent et excusé: Mr BAUDE remplacé par Mr Jean LABADIE.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 19 janvier 2010.

ORDRE DU JOUR :

- **Modification tableau des emplois**
- **Contrat Enfance Jeunesse : signature volet Enfance avec la CAF du Gers.**
- **Approbation Compte Administratif 2009**
- **Attribution compensation Commune d'Averon Bergelle**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du Budget Primitif 2010**
- **Délibération autorisant la signature de l'acte d'achat de locaux commerciaux**
- **Questions diverses**

Monsieur Denis DUALE est nommé secrétaire de séance.

Modification tableau des emplois

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre TISON qui rappelle la délibération du 19 janvier 2010 portant création d'un emploi d'animateur suite à l'obtention d'un concours par Mademoiselle Cécile L'HORCET.

Il propose de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation 1^{ère} classe qu'elle occupait précédemment.

Le conseil communautaire émet un avis favorable à cette suppression et décide ainsi de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril prochain.

Contrat Enfance Jeunesse : signature volet Enfance avec la CAF du Gers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui rappelle qu'un Contrat Enfance a été signé entre la CCTA et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gers en 2005.

Ce contrat est arrivé à terme au 31 décembre 2009 et doit être reconduit dans un Contrat Enfance Jeunesse (volet Enfance), nouveau contrat remplaçant l'ancien contrat Enfance.

Dans une démarche partenariale de développement social local, la CAF soutient toujours les collectivités dans leur effort de développement des structures d'accueil ou de loisirs par l'intermédiaire du Contrat Enfance Jeunesse.

Au niveau de la CCTA, les actions concernent le Multi Accueil.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse (volet Enfance) avec la CAF du Gers.

Approbation Compte Administratif 2009
--

➤ Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH, Président de la commission des finances qui présente le compte administratif 2009 du budget annexe du lotissement artisanal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

66 Charges financières -----	6 256, 00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	6 256, 00 €
TOTAL -----	85 582, 00 €

Recettes

74 Dotations, subventions -----	11 382, 22 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	6 256, 00 €
TOTAL -----	90 708, 22 €

002 Excédent de fonctionnement reporté----- 37 764, 97 €

Résultat de clôture ----- 42 891, 19 €

SECTION D'INVESTISSEMENTDépenses

16 Emprunts -----	7 053, 12 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
TOTAL -----	80 123, 12 €
001 Déficit reporté -----	12 463,32 €

Recettes

10 Dotations, subventions -----	12 463,32 €
13 Subventions d'investissement reçues -----	7 053, 12 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
TOTAL -----	92 586, 44 €
Résultat de clôture -----	0, 00 €

Le résultat global de l'exercice 2009 s'élève à 42 891, 19 €.

Monsieur JELONCH propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent résultat d'exploitation -----	42 891, 19 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) -----	42 891, 19 €

Monsieur Christian JELONCH soumet à l'approbation le Compte Administratif 2009 du budget annexe du lotissement artisanal, qui est approuvé à l'unanimité.

➤ Monsieur JELONCH présente le compte administratif 2009 de la communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENTDépenses

011 Charges à caractère général -----	177 356, 47 €
012 Charges de personnel et frais assimilés -----	283 760, 50 €
014 Atténuations de produits -----	190 750, 95 €
65 Autres charges de gestion courante -----	133 916, 44 €
66 Charges financières -----	8 379, 55 €
67 Charges exceptionnelles -----	30 263, 00 €
68 Dotations aux amortissements -----	20 363, 00 €
TOTAL -----	844 789, 91 €

Recettes

70 Produits des services -----	55 580, 40 €
73 Impôts et taxes -----	575 027, 98 €

74 Dotations, participations -----	294 624, 38 €
75 Autres produits gestion courante -----	350, 00 €
77 Produits exceptionnels -----	10 719, 61 €
013 Atténuations de charges-----	5 633, 97 €

TOTAL -----941 936, 34 €

002 Excédent de fonctionnement reporté ----- 110 877, 26 €

Résultat de clôture -----208 023, 69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

16 Emprunts -----	31 712, 41 €
20 Immobilisations incorporelles -----	5 510, 47 €
21 Immobilisations corporelles -----	19 620, 26 €
23 Immobilisations en cours -----	237 151, 28 €
27 Autres immobilisations financières -----	16 300, 00 €

TOTAL -----310 294, 42 €

001 Déficit d'investissement reporté-----281 930, 95 €

Recettes

10 Dotations, Réserves-----	322 001, 95 €
13 Subventions-----	30 871, 00 €
16 Emprunts -----	83 475, 00 €
27 Autres immobilisations financières -----	16 300, 00 €
28 Dotations aux amortissements -----	20 363, 00 €

TOTAL -----473 010, 95 €

Résultat de clôture ----- - 119 214, 42 €

Reste à réaliser Dépenses -----8050, 00 €

Reste à réaliser Recettes ----- 15 212, 00 €

Le résultat global de l'exercice 2009 s'élève à 88 809, 27 €.

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent résultat d'exploitation -----	208 023, 69 €
- Affectation complémentaire (1068) -----	112 052, 42 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) -----	95 971, 27 €

- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit----- 119 214, 42 €

Monsieur Christian JELONCH soumet à l'approbation le Compte Administratif 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Attribution compensation commune d'Averon Bergelle

Monsieur Christian JELONCH rend compte de la réunion de la commission d'évaluation des charges du 1^{er} mars dernier.

Cette commission a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation.

La quantification a porté sur les dépenses d'entretien et d'investissement voirie, les frais liés au scolaire et aux diverses participations et subventions.

Le total des charges transférées pour la commune d'Averon-Bergelle est de 39 508 €, le produit de la Taxe professionnelle de 2013 € soit une attribution de compensation négative de 37 495 €.

Le rapport de la commission d'évaluation des charges sera soumis à chaque conseil municipal des communes membres.

Le conseil communautaire émet un avis favorable à cette attribution de compensation pour la commune d'Averon-Bergelle.

Vote des taux d'imposition

Monsieur JELONCH rappelle les taux fixés en 2009 et propose à l'assemblée de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2010, à savoir :

- Taxe habitation ----- 0,716 %
- Taxe foncière sur le bâti----- 1,14 %
- Taxe foncière sur le non bâti----- 4,66 %
- Taux relais (ex taxe professionnelle)----- 16,86 %

Compte tenu de la modification du périmètre avec l'entrée d'Averon Bergelle au sein de la communauté de communes, le taux de la taxe professionnelle de 16,92 % se trouve ramené à 16,86% par l'opération technique de fusion.

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer ces taux pour 2010.

Vote du Budget Primitif 2010

Monsieur JELONCH souhaite que le budget 2010 soit axé sur 3 points :

- Apprendre en territoire d'Armagnac (dépenses scolaires, école numérique rurale, subventions aux associations de parents d'élèves...).
- Travailler sur ce territoire (acquisition bâtiments professionnels, soutien au SIRA,...)
- Vivre sur ce territoire (réseaux routiers, transports à la demande, poursuite études assainissement, aide au CIAS...).

Il présente ensuite le budget annexe du lotissement artisanal.

1- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 121 889, 93 €.

Dépenses :

011 Charges à caractère général -----	36 962, 45 €
66 Charges financières -----	5 928, 74 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	5 928, 74 €

Recettes :

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	5 928, 74 €
002 Excédent de fonctionnement reporté -----	42 891, 19 €

2- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 80 450, 38 €

Dépenses :

16 Emprunts et dettes assimilés -----	7 380, 38 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €

Recettes :

13 - Subventions d'investissement reçues -----	7 380, 38 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €

Monsieur JELONCH présente le Budget primitif de la communauté de communes.

1 – Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 079 043, 00 €.

Dépenses :

011 – Charges à caractère général -----	208 613, 00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés -----	298 110, 00 €
014 – atténuations de produits -----	187 637, 00 €
65 – Autres charges de gestion courante -----	133 241, 00 €
66 – Charges financières -----	8 140, 00 €
67 – Charges exceptionnelles -----	2 700, 00 €
68 – Dotations aux amortissements -----	18 111, 00 €
023 – Virement à la section d'investissement -----	222 491, 00 €

Recettes :

70 – Produits des services -----	50 200, 00 €
73 – Impôts et taxes -----	697 056, 00 €
74 – Dotations, participations -----	227 966, 00 €
75 – Autres produits de gestion courante -----	3 350, 00 €
013- Atténuation de charges -----	4 500, 00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté -----	95 971, 00 €

2 – Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 513 148, 00 €

Dépenses :

001 – Déficit d'investissement reporté-----	119 215, 00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés-----	41 752, 00 €
20 – Immobilisations incorporelles -----	18 231, 00 €
21 – Immobilisations corporelles -----	92 206, 00 €
23 – Immobilisations en cours-----	241 744, 00 €

Recettes :

10 – Dotations -----	166 207, 00 €
13 – Subventions -----	22 471, 00 €
16 – Emprunts -----	83 868, 00 €
28 – Amortissements des immobilisations -----	18 111, 00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement-----	222 491, 00 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité le Budget Primitif 2010.

Délibération autorisant la signature de l'acte d'achat de locaux commerciaux

Monsieur le Président rappelle la délibération du 16 novembre 2009 l'autorisant à signer le sous-seing privé pour l'achat des bâtiments à la SCI TOMA pour un montant de 67 000 €, pour l'achat du terrain aux Consorts DOUSSET pour un montant de 1564 € et pour le protocole d'engagement contenant le crédit bail au profit de Monsieur et Madame DARTIGOEYTE moyennant un loyer mensuel de 344,25 €.

Il sollicite l'assemblée afin d'obtenir l'autorisation de signer les actes définitifs authentiques.

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

Questions diverses

➤ **CAUE 32**

Monsieur le Président rappelle les missions du CAUE, missions de conseils gratuits en direction des collectivités locales.

Les communes qui souhaitent adhérer devront s'acquitter d'une cotisation de 0,15 €/habitant.

➤ **Pôle d'Excellence Rural**

Monsieur le Président présente le dossier transmis par la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne concernant le projet de Pôle d'Excellence Rural Volailles de Qualité et Festives du Gers.

L'objectif est de pérenniser et de développer les filières avicoles de qualité du Gers (volailles et palmipèdes).

La gouvernance du projet dont la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne aura le pilotage sera assurée en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture et l'Association Gersoise pour la promotion du Foie gras et de l'Aviculture.

Le montant sollicité par la Chambre d'Agriculture s'établit à 70 000 € TTC, charge financière répartie entre les communautés ayant un ou plusieurs porteurs de projets sur son territoire au prorata de ses habitants.

Le conseil communautaire décide de soutenir le projet PER Volailles de Qualité et Festives du Gers.

➤ **CIAS**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Béatrice PASIAN qui informe les membres du conseil que le dossier CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico Sociale) a été accepté.

Ainsi le CIAS va travailler sur une nouvelle proposition des tarifs avec le Conseil Général qui pourront être appliqués au 1^{er} janvier 2011.

➤ **Filière Bois Energie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard FITAN qui rend compte d'un rendez-vous avec Monsieur Ludovic GERMA Technicien au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées du Bassin de l'Arros.

Actuellement des études de faisabilité sur la création de filières bois énergie sont mises en place sur le département du Gers.

Une prochaine réunion aura lieu mercredi 7 avril à TRONCENS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente cinq.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 16 mars 2010 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 16 mars 2010
Le Président
Michel SANSOT